

MAIRIE DE
MANONVILLE



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- en date du 4 avril 2014

- en date du 9 avril 2014

Présents : BERNARD Claude, BERRAUD Alexandre, DOHR Hervé, GERWIG Christelle, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, SCHARPF Raymond, THIERY Patrick, WILLAUME Franck et WODLING Nadine

Le 4 avril 2014

Installation du conseil municipal

Denis VAUTRIN, ancien maire proclame les résultats des élections des conseillers municipaux, et Raymond SCHARPF, doyen d'âge procède à l'élection du maire.

1^{er} tour : Patrick THIERY 10 voix, Nadine WODLING 1 voix.

Patrick THIERY est élu maire. Le conseil municipal décide de fixer le nombre d'adjoints à deux. Le nouveau maire procède à l'élection des adjoints.

1^{er} adjoint – 1^{er} tour : Raymond SCHARPF 9 voix, Michel GUENSER 1 voix, Blanc 1

Raymond SCHARPF est élu 1^{er} adjoint.

2^{ème} adjoint – 1^{er} tour : Michel GUENSER 9 voix, Nadine WODLING 1 voix, blanc 1

Michel GUENSER est élu 2^{ème} adjoint.

Le 9 avril 2014

Délégués aux structures intercommunales

Syndicat Intercommunal des Eaux du Trey Saint Jean

Titulaires : Odile LEMOY et Nadine WODLING

Suppléants : Claude BERNARD et Nicolas LECOMTE

Syndicat Intercommunal Scolaire de la Côte en Haye

Titulaires : Alexandre BERRAUD et Christelle GERWIG

Suppléants : Nicolas LECOMTE et Patrick THIERY

Syndicat Mixte du Grand Toulinois

Titulaire : Franck WILLAUME

Suppléant : Claude BERNARD

Syndicat à vocation unique crèche de Manonville (SIVU la Clés des Champs)

Titulaires : Patrick THIERY et Nicolas LECOMTE

Suppléants : Hervé DOHR et Christelle GERWIG

Commissions Communales

Commission Communale des Impôts Directs

Une liste de 24 personnes est demandée par les impôts et c'est à eux d'en choisir les membres (12) dont le maire est président.

Travaux et Appels d'offres

Raymond SCHARPF, Claude BERNARD, Hervé DOHR, Nadine WODLING, Christelle GERWIG et Patrick THIERY.

Bois

Michel GUENSER, Hervé DOHR, Claude BERNARD, Franck WILLAUME, SCHARPF Raymond et Alexandre BERRAUD.

Finances et budget

Tous les conseillers

Embellissement, fleurissement et environnement

Raymond SCHARPF, Christelle GERWIG, Nadine WODLING, Odile LEMOY, Hervé DOHR, Franck WILLAUME et Nadine WODLING.

CCAS

Hervé DOHR, Odile LEMOY, Franck WILLAUME et Nadine WODLING
Denis VAUTRIN et Annie LEMOY

Responsabilités

Extincteurs : Nicolas LECOMTE

Employé communal : Raymond SCHARPF

Salle des Chapelines : Hervé DOHR et Nadine WODLING

Indemnité de fonction de maire et d'adjoints

Le conseil fixe l'indemnité du maire à 17 %, celle du 1^{er} adjoint à 6,6 % et celle du 2^{ème} adjoint à 5,3 % de l'indice brut 1015 valeur actuelle de 3 801,46 €.

Délégations du conseil au maire

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret (actuellement 200 000,00 € HT) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00 €,
- fixer les rémunérations et de régler les frais honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le conseil municipal,
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal,
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal,
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Ouverture de plis

Le conseil procède à l'ouverture des plis d'appels d'offres des travaux d'enrobé d'une partie de la route de Martincourt et de Minorville. L'entreprise TRB est retenue pour un montant de 31 284,00 € TTC.

Questions diverses

Travaux

Des devis sont à demander pour les travaux de voirie du village (regards et trottoirs) et pour le renforcement du chemin de la Rappe.

Chasse aux œufs

Les membres du CCAS sont chargés de l'organisation de la manifestation.

Feux de la Saint Jean

Ils ont lieu le samedi 21 juin, prévoir

- la réservation de la salle pour éviter le montage et démontage du marabout,
- le bois auprès des habitants,
- rencontrer les associations du village.

Salle des Chapelines

La réservation se fait en mairie auprès du maire ou de la secrétaire. La gestion est confiée à Hervé DOHR et Nadine WODLING. Il est souhaité d'établir un règlement, le montant d'une caution, un bilan tous les 6 mois.

Affouages

La réception des affouages est fixée au 17 mai à 9 h à la Rappe avec les affouagistes et la commission bois.

Informations

- Chasse aux œufs, elle aura lieu le samedi 19 avril 2014 à partir de 10 h autour de la salle des Chapelines pour les enfants âgés de 1 à 7 ans. Un apéritif sera servi au moment du partage.
- Les jeunes de 16 ans sont invités à se présenter en mairie pour se faire recenser.
- La permanence en mairie est inchangée, à savoir :
lundi et mardi de 9 h 00 à 11 h 30
jeudi de 17 h 30 à 19 h 00.

Fait à Manonville le 15 avril 2014

Le maire,
Patrick THIERY